



Souveraineté alimentaire, adaptation climatique : la Région favorise le développement de la filière avicole dans l'Orne.

À Courgeon (Orne), Hervé Morin, Président de la Région Normandie, a visité, lundi 19 octobre, le GAEC du Tremblay, exploitation agricole accompagnée par la Région pour la construction d'un nouveau poulailler. Cette visite a été l'occasion de présenter les perspectives de développement de la filière avicole normande, identifiée comme un levier stratégique à la fois pour renforcer la souveraineté alimentaire et pour adapter les exploitations agricoles aux effets du changement climatique.

La Région Normandie soutient en effet les agriculteurs dans l'évolution de leurs systèmes de production en favorisant des modèles plus résilients, notamment grâce à des dispositifs de conseil, d'aide à l'investissement et de garantie bancaire.

« Face aux défis climatiques et à la nécessité de produire davantage en France, la Normandie fait le choix d'investir dans les filières agricoles stratégiques. La filière avicole constitue une véritable opportunité pour renforcer notre souveraineté alimentaire, créer des emplois dans les territoires ruraux et offrir de nouveaux débouchés aux agriculteurs. C'est tout le sens de l'action régionale que nous conduisons aujourd'hui dans l'Orne et partout en Normandie. »
Hervé Morin.

Un projet familial soutenu par la Région

Le GAEC du Tremblay, exploité par M. et Mme Bidault, s'étend sur 123 hectares. L'exploitation associe un élevage de 100 vaches charolaises, soit près de 250 animaux avec les jeunes bovins, et une activité de volailles de chair Label Rouge développée depuis 2015. Celle-ci repose aujourd'hui sur quatre poulaillers de 400 m².

Afin de préparer l'installation de leur fils, les exploitants vont engager la construction d'un nouveau bâtiment avicole de 1 800 m² destiné à l'élevage de poulets standards. Pour cet investissement global de 586 000 €, la Région Normandie a accordé une aide de 80 000 € dans le cadre du dispositif Normandie Agriculture Investissement.

L'exploitation se distingue également par son modèle vertueux reposant sur un échange local « paille contre fumier » avec une exploitation voisine, bénéfique tant sur le plan économique qu'agronomique. Soucieux d'anticiper les évolutions climatiques, les exploitants envisagent également plusieurs aménagements des bâtiments pour favoriser l'adaptation aux canicules estivales.

Une filière d'avenir pour la Normandie

Si la Normandie demeure une région de taille modeste en matière de production avicole, avec 4 % de la production nationale de poulets de chair, elle affiche une dynamique particulièrement favorable. Entre 2010 et 2020, la production régionale a progressé de 18 %, alors que la production française est restée globalement stable.

La filière Label Rouge poursuit également son développement, portée notamment par l'abattoir SOCADIS du groupe LDC, spécialisé dans ce segment de qualité.

À l'horizon 2035, la Région Normandie s'est fixé des objectifs ambitieux afin de réduire les importations et de répondre à la hausse de la demande nationale :

- créer 6 300 tonnes équivalent carcasse supplémentaires par an ;
- contribuer à la construction de 19 poulaillers standards de 1 500 m² par an ;
- accompagner la création de 16 poulaillers Label Rouge ou fermiers de 400 m² par an.

Accompagner les agriculteurs face au changement climatique

L'Orne, comme l'Eure, figure parmi les territoires normands les plus exposés aux épisodes de chaleur, aux déficits hydriques et aux sécheresses des sols. Face à ces enjeux, la Région déploie une stratégie globale pour accompagner l'adaptation des exploitations agricoles.

Cette action s'appuie notamment sur :

Le dispositif Normandie Agriculture Investissement (NAI)

Révisé en mai 2026 et cofinancé par la Région et le FEADER, ce dispositif accorde désormais les niveaux d'aide les plus élevés aux projets avicoles contribuant à la souveraineté alimentaire et à l'adaptation climatique, avec un taux d'aide pouvant atteindre 40 % et un plafond d'aide fixé à 80 000 € par projet.

Depuis 2023, 66 projets avicoles ont ainsi été soutenus en Normandie, représentant près de 15 millions d'euros d'investissements pour 3,3 millions d'euros d'aides régionales.

Les garanties bancaires

La Région facilite également l'accès aux financements grâce à un dispositif de garantie proposé par ses banques partenaires. Au 31 août 2026, 70 % du portefeuille de garantie, représentant 262,5 millions d'euros, avait déjà été mobilisé à travers près de 1 000 prêts accordés.

Les chèques Conseil Agricole Stratégique, Environnemental et Économique (CAS2E)

Pour la période 2027-2029, la Région a orienté ce dispositif autour de quatre priorités majeures :

1. l'adaptation et l'atténuation du changement climatique ;
2. la souveraineté alimentaire ;
3. l'amélioration de la qualité de vie au travail ;
4. l'installation, la transmission et le suivi des exploitations.

La Région prend en charge jusqu'à 80 % du coût du conseil, dans la limite de 2 000 € par exploitation.

Une agriculture plus souveraine et plus résiliente

À travers son soutien aux exploitations agricoles, à la filière avicole et aux investissements favorisant l'adaptation climatique, la Région Normandie agit concrètement pour renforcer la souveraineté alimentaire, créer de la valeur dans les territoires et préparer l'agriculture normande aux évolutions climatiques à venir.

Particulièrement concerné par les risques de chaleur et de sécheresse, le département de l'Orne constitue aujourd'hui un territoire stratégique pour expérimenter et accélérer cette transition vers des systèmes agricoles plus résilients et durables.